



Limoges, le 21 avril 2022

Dossier suivi par : Jérôme BETOULLE
Service : régional de la formation et du développement
Tél. : 05 87 79 84 50
Mèl. : jerome.betouille@agriculture.gouv.fr

Objet : Réunion du CHSCTREA de Nouvelle-Aquitaine

**COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

**Lycée la Peyrouse - Périgueux
le 12 avril 2022**

Participent à la réunion les membres ci-dessous :

Pour l'administration

Membres titulaires	Membres suppléants
	Bénédicte GENIN
Jean-Marie CHANSON	Fabienne REGONDAUD

Pour les représentants du personnel

Membres titulaires	Membres suppléants
Sophie JAGUENEAU	
Gilles BOUCHAUD	Yannick LE BLANC
Angélique BOURDALLE	
Marie-Christelle MAURAND	
	Valérie LITAIZE
Norredine M'HANI	
Anne PECONTAL	

Autres membres de droit

Agnès NARDOT PEYRILLE (ISST)

Les personnes qualifiées

Jacques FERRAND (Directeur de l'EPLEFPA de Brive – Voutezac)

Bruno GARCIA (Directeur de l'EPLEFPA de Poitiers Venours)

Laurent JAMME (chef de l'unité PAEC&CL – SRFD)

Jérôme BETOULLE (unité PAEC&CL – secrétariat de séance)

Après vérification du quorum, Madame Bénédicte GENIN, Directrice adjointe de la DRAAF-NA, ouvre la séance du CHSCTREA à 14 h 00. Elle informe les membres de l'absence de Monsieur de GUENIN, retenu par des dossiers d'actualité (grippe aviaire, indemnisation du gel). Elle demande aux membres de l'excuser et en conséquence, elle présidera cette réunion.

Madame Bénédicte GENIN demande si les organisations syndicales souhaitent faire part de déclarations liminaires. Tel n'est pas le cas mais le SNETAP – FSU se dit débordé par les difficultés des personnels. Il témoigne de situations de plus en plus difficiles dans les EPLEFPA. Madame Bénédicte GENIN prend note de la remarque qui est en lien avec une question diverse formulée par le SNETAP FSU.

1 - Approbation du PV du 26 janvier 2022

Madame Bénédicte GENIN demande si les membres ont des observations sur le compte-rendu de la séance du 26 janvier 2022.

Aucune modification n'étant demandée, le procès verbal du 26 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

Le SNETAP-FSU se félicite de la diffusion des 8 avis du précédent CHSCTREA, complétés des réponses de l'administration. L'organisation regrette toutefois que ceux-ci ne soient pas systématiquement communiqués par voie d'affichage dans les établissements.

S'agissant de la visite des locaux de l'EPLEFPA de Brive-Voutezac, son directeur fera part à l'Administration de 2 ou 3 dates de visite. Les organisations syndicales font part des membres qui seront chargés de cette visite. Il s'agit de Valérie LITAIZE et de Thierry ZIZERT pour le SNETAP FSU, de Norredine M'HANI pour l'UNSA et d'Anne PECONTAL pour FO. Elles devront faire une proposition de déroulé et lister les documents qu'elles souhaiteraient avoir en amont de cette visite.

2 - Situation sanitaire au sein des établissements publics

Monsieur Laurent JAMME fait un point sur la situation sanitaire au sein des établissements. Il ressort de la semaine écoulée une baisse des cas positifs chez les apprenants mais une hausse chez les personnels. A ce jour, tous les établissements sont équipés de capteurs de CO2 sauf un dont les acquisitions sont en cours.

L'UNSA interroge l'Administration sur l'efficacité des capteurs. Le Directeur de Venours témoigne que son établissement dispose de 40 capteurs, 4 sont utilisés aujourd'hui par les personnels, c'étaient 10 avant la levée des mesures en vigueur dans les établissements. Il ne peut que constater une moindre utilisation des capteurs. A Brive-Voutezac, le directeur constate que ce sont des matériels performants. Il prend l'exemple de la salle de restauration et d'une salle de réunion de 40 m² pour laquelle le capteur affiche rapidement les 1000 ppm. Madame Bénédicte GENIN indique qu'au-delà de l'installation des capteurs de CO2, la bonne pratique est que les locaux soient aérés régulièrement.

Pour l'UNSA, le fait de dépasser le seuil des 1000 ppm peut créer du stress chez les personnels et les apprenants. Madame l'Inspectrice Santé et Sécurité au Travail rappelle que le seuil d'alerte en CO2 ne constitue

pas un marqueur de danger pour la santé. Le SNETAP FSU fait remarquer que certains collègues ne pensent pas à ouvrir les fenêtres, surtout quand il fait froid. De plus, il ajoute que certaines salles de cours ne s'ouvrent pas.

Le SNETAP FSU demande qu'une doctrine générale soit donnée et appliquée aux établissements. Ces matériels doivent être utilisés et remis en état au besoin. Madame Bénédicte GENIN estime que leur utilisation est précisée et adaptée en fonction de la caractéristique des établissements, il ne s'agit donc pas d'élaborer une doctrine générique d'utilisation. Elle précise que l'utilisation de ces capteurs n'est pas le point essentiel de lutte contre la Covid, la bonne pratique ou le bon automatisme est d'aérer les locaux. Les directeurs d'établissement, responsables de la sécurité des élèves et des personnels, ont d'ailleurs réalisé une nouvelle information sur les gestes barrières lors de la levée des restrictions, pour entretenir le maintien de la vigilance à cet égard.

Le SNETAP FSU rappelle que la Covid peut tuer. A Venours, le Directeur indique que près de 95 % des élèves ont été contaminés depuis janvier. Madame Bénédicte GENIN convient que la Covid est une maladie impactante aussi bien individuellement que collectivement. Chacun d'entre nous est contraint de vivre avec, elle rappelle à nouveau la vigilance constante des directeurs d'EPL dans ce cadre. Il faut poursuivre les gestes barrières.

Le SNETAP FSU souhaite que les capteurs fassent partie intégrante des outils de lutte contre l'épidémie. Leur utilisation ne doit pas ressembler à de la politique gadget. Il demande à ce que ces matériels soient répertoriés et intégrés dans les plans de continuité des établissements. Madame Bénédicte GENIN pense qu'il sera nécessaire que les établissements revisitent leur PCA à l'automne.

Le SNETAP FSU interpelle l'Administration sur les risques et les inquiétudes des enseignants pendant la période des examens. Il demande que cette remarque soit remontée à la DGER et que les modalités de passage des examens soient revues. Monsieur Jean-Marie CHANSON estime qu'il convient d'attendre la fin des vacances et évaluer le rythme des nouvelles contaminations. A la demande de tolérance et rallongement pour les UC, l'autorité académique fera preuve de mansuétude pour ne pas exiger d'avenant dans un délai supérieur à 15 jours mais qui n'excédera pas de toute manière un mois.

Le représentant des Directeurs d'EPLEFPA signale qu'après la Covid, les établissements sont maintenant confrontés à des épisodes de gripes et de gastro-entérite qui occasionnent aussi de l'absentéisme.

3. Groupe de travail « appui au dialogue social »

Laurent JAMME rappelle les objectifs du groupe de travail dont les travaux sont à destination de tous les agents :

- mieux outiller les établissements et les représentants du personnel dans le cadre du dialogue social
- accompagner les nouveaux agents dont les nouvelles fonctions les amènent à participer au dialogue social

Par ailleurs il explique les modalités de travail du groupe : les réunions ont lieu en visioconférence et chaque collègue (SRFD, organisations syndicales, directeurs EPL et DRFCP) aura un travail en intersession à réaliser.

3 axes de réflexion se sont dégagés et sont soumis à la validation des membres du CHSCTREA :

- 1/ Définir les conditions favorables au dialogue social
- 2/ Donner des outils, des préconisations pour mieux repérer les signaux pouvant générer des situations de crises ou de blocage futurs
- 3/ Etablir un plan de formations pour favoriser les montées en compétences (connaissance des textes - formation des membres des instances de dialogue social)

L'autre point à valider est le calendrier. Les organisations syndicales sont favorables à ce que certaines actions ou préconisations soient mises en œuvre dès qu'elles sont validées définitivement par le groupe et le CHSCTREA. L'Administration s'inscrit dans la durée, il a lieu de tenir compte des périodes les plus propices pour communiquer et agir.

Le SNETAP FSU alerte l'Administration sur des dysfonctionnements constatés dans certains établissements et cette remarque rejoint la première question diverse du SNETAP FSU adressée en amont de la réunion du CHSCTREA. Il ne souhaite pas revenir sur des problèmes particuliers (entretien avec des agents en pleurs...) mais souhaite trouver une solution rapide pour que des problèmes graves se résolvent et que les équipes retrouvent de la sérénité.

Madame Bénédicte GENIN assure que l'Administration partage ces préoccupations et les sujets sont pris en compte. Il existe des situations de tension dont les origines sont diverses et souvent amplifiées par la crise du Covid. Sa conviction est que toutes les personnes qui ont une capacité d'agir doivent être les destinataires des travaux du groupe de travail. Elle suggère que la montée en compétences des acteurs peut aussi passer par des échanges de pratiques ou du co-développement.

Dans tous les cas, la réalité est partagée par chaque directeur. Le SNETAP FSU nuance cette affirmation et estime qu'il existe un décalage entre les attentes des équipes pédagogiques, des directions et de l'autorité académique. Les D2 ont par exemple à la fois des préoccupations pédagogiques mais aussi des préoccupations budgétaires. Jean-Marie CHANSON confirme qu'en toutes circonstances, les moyens réglementaires correspondant aux besoins des formations sont donnés. Si des situations particulières se présentaient, l'Administration est bien entendu prête à échanger. Le SNETAP réaffirme que les principales difficultés sont rencontrées au niveau des D2. Madame Bénédicte GENIN insiste sur le fait qu'il n'existe pas une unique réponse ou une seule réponse pour toutes les situations. Il est nécessaire de trouver un juste milieu mais qui n'est pas dans l'absence de réponse ou la stigmatisation.

Le SNETAP FSU indique que ces situations de mal-être des agents rejaillissent aussi sur les écoutants de la cellule d'écoute, de plus en plus sollicitée. Certains écoutants manifestent leur découragement et leur lassitude. Madame Bénédicte GENIN estime que la cellule d'écoute devra échanger avec le groupe de travail pour notamment faire état de signaux faibles transmis lors de ces écoutes d'agents. Fabienne REGONDAUD suggère un travail en intersession entre la cellule d'écoute et les représentants des personnels au sein du groupe de travail, puis une rétrocession au GT des dysfonctionnements constatés et des signaux. Le SNETAP FSU demande que soit reprogrammée une formation pour les écoutants qui ont besoin d'échanger après leurs expériences d'écoute et ajoute que la cellule d'écoute a besoin de moyens. Laurent JAMME répond que la demande de formation pourra figurer au plan de formations proposé par le groupe de travail.

Madame Bénédicte GENIN conclut ce point avec l'accord du CHSCTREA sur la feuille de route et le calendrier proposés par le groupe de travail. Elle indique que la prochaine réunion du groupe se tiendra le 4 mai à 10h.

Le SNETAP interroge l'Administration sur les démarches de prévention des risques psychosociaux en cours dans les EPLEFPA. Ces démarches se poursuivent comme témoignent les représentants des directeurs : le Directeur de Brive-Voutezac travaille sur les indicateurs de suivi et à Venours, la démarche et notamment la mise en œuvre des actions a été interrompue par la Covid.

L'ISST rappelle que le BASS peut accorder des crédits pour accompagner financièrement les démarches de prévention des RPS (AAP annuel). Elle informe aussi les membres que des formations de membres de CoHS sont en cours d'élaboration et seront proposées l'année prochaine.

4 - Questions diverses

SNETAP-FSU :

Question n°1 : (articles de 51 à 63 du décret 82-453, inscription au registre de santé et de sécurité au travail)

Lors de visites dans des établissements de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre des heures mensuelles d'informations, nous avons été alertés par nos collègues (Bressuire, Angoulême, Thuré, Venours, Limoges) sur des dysfonctionnements de la part de membres des équipes de Direction. Ces problèmes sont essentiellement liés à des difficultés d'utilisation des logiciels de gestion des edt et/ou à des problèmes de comportement ou d'attitude au travail. Certaines Directions font même preuve d'autoritarisme. Ces dysfonctionnements mettent en grandes difficultés les équipes pédagogiques et/ou administratives allant par endroit jusqu'à des arrêts de travail. Le SRFD est au courant, nous semble-t-il, de l'ensemble de ces difficultés. Que pouvons nous imaginer, ensemble, pour améliorer ces situations, afin que tous les personnels retrouvent une sérénité au travail ?

Les éléments de réponses ont été apportés par l'Administration au point précédent.

Question n°2 : (articles 51 à 63 du décret 82-453, inscription au registre de santé et de sécurité)

Dans l'établissement de Bressuire :

- Le service de restauration scolaire pose de réelles difficultés. Le rapport des services vétérinaires n'est pas bon et l'équipe souffre beaucoup des problèmes d'organisation du travail (risques psycho-sociaux graves). Cela rejait sur les équipes administratives de l'EPL. La DRAAF peut-elle intervenir conjointement avec la Région pour régler cette situation ?
- Un enseignant fait du prosélytisme pro Russie devant ses élèves. L'ensemble de l'équipe enseignante et les élèves sont très gênés par ces interventions. Le SFRD peut-il intervenir ?

La DRAAF suit ces situations. Pour la première, une inspection de la DDETSPP a entraîné l'interdiction de certaines préparations pour éviter tout risque de toxi-infection collective. La question est cours de résolution avec les services du Conseil Régional.

Pour la seconde, le directeur de l'établissement a reçu l'enseignant et lui a rappelé ses obligations de fonctionnaire et notamment qu'il n'avait pas respecté son devoir de neutralité et d'impartialité, ce que l'enseignant concerné a reconnu. La DRAAF continue de suivre le dossier de près. L'ensemble des représentants estime la réponse de l'Administration insuffisante et déclare que les propos s'apparentent à de la propagande.

Question n° 3 : Dans l'établissement de Saintes (Georges DESCLAUDE), un nouveau projet est présenté pour l'exploitation. Ce projet entraîne des investissements importants qui vont modifier de fond en comble l'organisation et la nature même du travail sur cette exploitation, Cette réorganisation doit faire l'objet d'une consultation du CHSCTREA selon l'article 57 du décret 82-453. La DRAAF a-t-elle été informée de cette consultation ?

A la connaissance de l'Administration, il n'existe aucune difficulté sur ce projet. Elle souhaite néanmoins un nouvel échange avec l'établissement.

SEA-UNSA :

Question n°1 : Pourrait-on avoir un point sur le télétravail dans les établissements ?

La DRAAF ne dispose plus d'information sur le télétravail depuis le retour du régime de droit commun. Toutefois, le SFRD a constaté que les agents en établissement ne sont pas forcément favorables à cette modalité de travail, même s'il est facilité par la distribution d'ordinateurs portables et plébiscité par un prix des carburants en hausse. Un éclairage sur le télétravail sera apporté par le prochain baromètre social auquel il est important que les personnels répondent.

Le SNETAP FSU demande à connaître le nombre d'agents en télétravail dans les établissements. Madame Bénédicte GENIN voit peu d'intérêt à connaître les effectifs en télétravail. Elle préférerait connaître les difficultés liées à l'application du télétravail dans les établissements.

Question n°2 : Un point sur les capteurs de CO2 ?

Les éléments de réponses ont été apportés par l'Administration au point sur la situation sanitaire en Nouvelle-Aquitaine

SNERMA-FO :

Question n°1 : Sur la question du Covid : Les mesures s'allègent dans les établissements, néanmoins, il semblerait qu'une sixième vague se profile. Les personnels ont été dotés de masques chirurgicaux pour cinq semaines et des attestations pour obtenir des tests gratuits leur ont été délivrées. Mais la pandémie n'est pas vraiment derrière nous. Ces mesures vont-elles être prorogées ?

La DRAAF et les établissements ont à ce jour des stocks de masques et d'autotests dont les règles d'utilisation restent inchangées dans un contexte de contamination significatif.

Madame l'Inspectrice Santé et Sécurité au Travail fait savoir qu'elle aurait eu une information d'un médecin de prévention sur la prolongation de l'utilisation de 18 mois des autotests après la date limite d'utilisation. Elle ajoute qu'à ce jour cette information n'a pu être vérifiée réglementairement.

Question n°2 : La pandémie a accentué une tendance que l'on connaissait déjà : l'envie de changer de métier. Avant même l'arrivée du Covid, de plus en plus d'enseignants étaient fragilisés dans leurs fonctions et cherchaient des passerelles pour d'autres ouvertures. Des bilans de compétence peuvent-ils être mis en place par le biais du CHSCT afin de venir en aide aux personnels de plus en plus en difficulté ?

Cette question diverse interroge plus généralement sur la deuxième carrière des enseignants. Si des agents souhaitent se réorienter professionnellement, il convient de les accompagner dans leur projet et pour cela ils peuvent consulter le responsable local de formation de leur établissement ou s'adresser au Délégué régional à la formation continue de la DRAAF. Le bilan de compétences fait partie des outils possibles mais il en existe d'autres. Le SRFD apporte son appui et étudie les situations, y compris celles des contractuels de l'État.

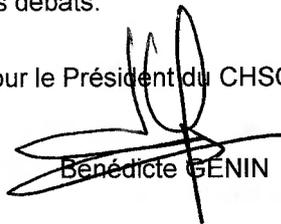
Question n°3 : La plaquette "cellule d'écoute" a-t-elle été diffusée ? Si c'est le cas, serait-il possible de faire un rappel auprès des proviseurs, car elle n'a pas été portée à la connaissance des personnels.

La plaquette a été adressée aux établissements le 26 janvier. A la demande des membres, un nouvel envoi sera fait à l'issue du CHSCTREA invitant les chefs d'établissement à une diffusion par voie d'affichage.

A la question du SNETAP FSU sur les registres Santé et Sécurité au Travail, Madame l'Inspectrice Santé et Sécurité au Travail rappelle que leur présence est obligatoire dans les établissements. Sa tenue relève de l'agent de prévention qui détaille en CoHS les derniers signalements. Son emplacement doit être affiché. Généralement, un registre est aussi mis à la disposition des usagers. Après le témoignage d'un représentant des Directeurs, Madame Bénédicte GENIN constate des situations hétérogènes quant à la mise en place des registres SST. Un rappel sera effectué auprès des Directeurs en CODER des EPLEFPA. Elle demande à Madame l'Inspectrice Santé et Sécurité au Travail si elle peut communiquer une note sur le sujet (qui sera jointe en annexe)

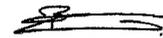
En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 16 h 45. Les membres sont remerciés pour la qualité des échanges et la tenue des débats.

Pour le Président du CHSCTREA



Bénédicte GENIN

Le Secrétaire du CHSCT



Gilles BOUCHAUD